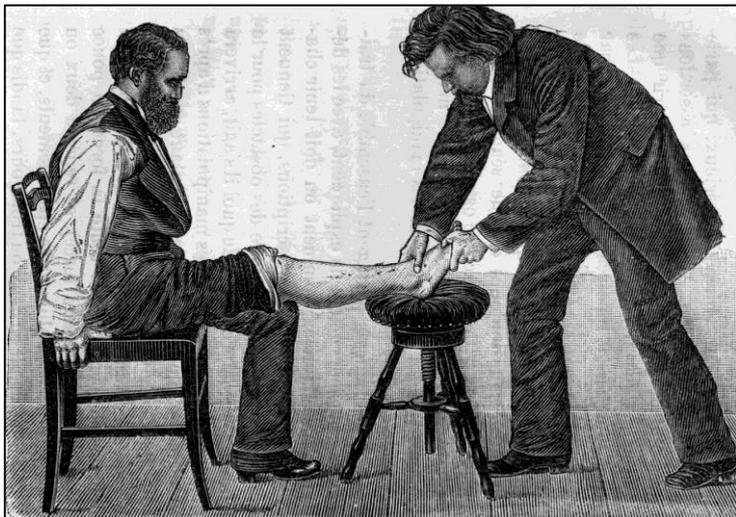


# Débats



## & Conférences

**Trois** exposés sont proposés aux responsables des écoles, aux enseignants, aux étudiants et aux professionnels qui souhaitent connaître et réfléchir sur l'analyse des processus qui ont abouti à la pénétration, à l'utilisation et à une certaine légitimation de la kinésithérapie et de la physiothérapie dans le champ médical (2018).

On recherchera dans un deuxième temps (2019) à mettre en évidence dans un passé récent, l'émergence du groupe professionnel des masseurs. L'accent sera mis sur la posture des différents acteurs, celle de l'Etat qui a le pouvoir de dire l'intérêt général, notamment sur les lieux de production et le contrôle des savoirs qui participe au processus de professionnalisation. On décrira la structuration d'un nouveau groupe d'auxiliaires médicaux, sa capacité à se déplacer, à se glisser vers une seule qualification et la reconnaissance par les acteurs présents, de la spécificité d'intervention sur la période d'imposition de 1914 à 1943.

### Conférence 1

La pénétration des thérapeutiques physiques et manuelles dans des spécialités médicales émergentes

### Conférence 2

La Société de Kinésithérapie et les écoles de massage

### Conférence 3

L'effacement de la kinésithérapie et de la physiothérapie

### Conférence 1

Mardi 13 février 2018

### Conférence 2

Mardi 13 mars 2018

### Conférence 3

Mardi 10 avril 2018

**De 19h à 20h**

Date limite pour  
l'inscription à la  
première conférence le  
vendredi 9 février

[ecole.kinesitherapie.paris@aderf.fr](mailto:ecole.kinesitherapie.paris@aderf.fr)



ECOLE DE  
KINESITHERAPIE DE  
PARIS - ADERF

107 rue de Reuilly 75012  
01 43 45 10 50  
Code 17-20

[www.aderf.fr](http://www.aderf.fr)



# Conférences & Débats

*L'incompréhension du présent naît fatalement de l'ignorance du passé. Mais il n'est peut-être pas moins vain de s'épuiser à comprendre le passé, si l'on ne sait rien du présent » Marc Bloch.*

La réforme des études va, dans les années à venir, modifier l'exercice professionnel. Elle concourt à l'accélération du processus de professionnalisation du métier, à la recherche des attributs qui pourraient en faire une profession établie. L'augmentation du temps de la formation de 3 à 4 ans à laquelle s'ajoutent une sélection universitaire hétérogène, la disparition d'un monopole mais un élargissement des savoirs, entrainera de nouveaux enjeux dans un espace professionnel élargi, mais pas encore maîtrisé. C'est aussi un risque d'une éventuelle déprofessionnalisation dans laquelle les frontières de la juridiction sont réduites ou abolies, la capitalisation des attributs partiels ou totaux ne garantissant pas toujours le statut d'une profession.

Si la professionnalisation s'appuie sur un processus socio-historique collectif par lequel un groupe professionnel parvient à faire valoir sa spécificité, son activité, son rôle social, le métier doit acquérir une formation plus abstraite et scientifique, un contrôle des marchés, une polarisation sur le service rendu et la reconnaissance de compétences spécifiques, fondement de l'identité. L'étude des conditions sociales de monopolisation de savoirs, de leur développement avec l'apparition d'un corps de spécialistes, ne peut se détacher des conditions effectives de leur production, de leur diffusion et de leur utilisation. On recherchera à mettre en évidence dans un passé récent, les moments nodaux qui indiquent dès la fin du 19<sup>ème</sup> et au début du 20<sup>ème</sup> siècle, l'émergence d'une spécialisation des savoirs progressivement approuvés par le corps médical et des savoir-faire appliqués par des professionnels.

*Comment se sont développés les pratiques de manipulations, manuelles et mécaniques des tissus, passives ou actives, les exercices physiques à visée thérapeutique, à partir d'une mutation de la médecine à cette époque ? La connaissance du passé peut-il apporter un éclairage sur la genèse et l'évolution du métier ? L'analyse de la structuration des méthodes et des savoirs peut-elle expliquer la division du travail médical et justifier la présence d'un professionnel formé dans des écoles en ville ?*

**Mardi 13 février 2018**

## **Conférence 1 : La pénétration des thérapies physiques et manuelles dans des spécialités médicales émergentes**

**De nouvelles pratiques au 21<sup>ème</sup> siècle ?**

Dans le cadre des traitements préventifs ou de rééducation de la personne, le professionnel réalise des actes et des techniques fondés sur l'usage d'agents physiques, associés ou non. Il assure l'ordonnancement des pratiques pour les traitements des systèmes, des appareils ou des séquelles des maladies. Le présent stimule une histoire régressive pour retrouver les moments nodaux de la genèse de la kinésithérapie dans la mouvance hygiéniste à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle afin d'apporter un éclairage sur l'usage des agents physiques l'air, l'eau, l'électricité et le mouvement, pour le traitement de certaines maladies et leur positionnement dans les spécialités médicales. *Comment l'application des agents physiques a-t-elle-été associée à l'univers médical à la recherche de nouveaux moyens thérapeutiques ? Comment le massage, la gymnastique, l'électrothérapie, l'hydrothérapie se placent-ils dans le prolongement des spécialités médicales émergentes ?*